

COMMUNE DE CLEGUEREC

ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

1^{ER} AVIS D'ENQUETE PUBLIC

Le public est informé qu'en exécution de l'arrêté municipal n°2013-136 du 1er Octobre 2013, une enquête publique aura lieu en mairie de Cléguérec pendant 32 jours consécutifs du 22 octobre 2013 au vendredi 22 Novembre 2013 inclus sur le projet de Plan Local d'Urbanisme arrêté par le conseil Municipal du 4 Juillet 2013.

Le projet de Plan Local d'Urbanisme a pour volonté compte tenu des évolutions récentes du contexte local et du nouveau cadre réglementaire, le remplacement de la carte communale approuvée en 2004.

Les objectifs et orientations générales du projet de Plan Local d'Urbanisme sont articulés autour de quatre axes :

- Maîtriser l'urbanisation
- Conforter le cadre de vie
- Conforter l'activité économique et pérenniser l'activité agricole
- Préserver les paysages et protéger l'environnement

Les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête publique à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur seront déposés à la mairie pendant la durée de l'enquête. Chacun pourra prendre connaissance du dossier aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit au commissaire enquêteur, domicilié en mairie, 10 Place Pobeguin 56480 Cléguérec, qui les annexera au registre.

Le dossier sera également consultable sur le site internet de la commune à l'adresse internet : <http://www.cleguerec.fr/>. Le public n'aura pas le moyen de communiquer ses observations par voie électronique.

Toute personne, à ses frais, peut obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la commune de Cléguérec en version numérique ou en format papier.

Monsieur Valdenaire, officier de Marine en retraite, commissaire enquêteur titulaire, désigné par Monsieur Le Président du Tribunal Administratif de Rennes, siégera à la mairie où toutes les observations devront lui être adressées. M. Jean Paul Boleat, chef de service en DDTM en retraite, est désigné membre suppléant conformément à l'article R123-9 3° du code de l'environnement.

Le commissaire enquêteur recevra en mairie le mardi 22 octobre 2013 de 9h à 12h00, le Jeudi 31 Octobre 2013 de 9h00 à 12h00, le mercredi 13 novembre de 14h00 à 17h00 et le vendredi 22 novembre de 14h00 à 17h00.

Chacun pourra venir présenter ses observations au commissaire enquêteur au cours de ces permanences.

A l'expiration du délai d'enquête, les registres seront clos et signés par le commissaire enquêteur.

Celui-ci examinera les observations consignées ou annexées aux registres. Il établira ensuite son rapport sur le déroulement de l'enquête et rédigera des conclusions motivées en précisant si elles sont favorables ou défavorables et transmettra l'ensemble de ces pièces au Maire dans le délai d'un mois à compter de la fin de l'enquête. Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera adressée à Monsieur Le Préfet du Département du Morbihan et à Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Rennes.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus en mairie et à la disposition du public et publiés sur le site internet (<http://www.cleguerec.fr/>) de la commune pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

Après la procédure d'enquête publique, le projet de Plan Local d'Urbanisme, éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur, sera soumis à l'approbation du Conseil Municipal de la commune de Cléguérec.

L'adresse internet sur laquelle peuvent être visibles les informations relatives à cette enquête publique est la suivante : <http://www.cleguerec.fr/>

Le responsable du projet de Plan Local d'Urbanisme est la commune de Cléguérec, représenté par M. Le Maire de Cléguérec, auprès de laquelle des informations peuvent être demandées.